

# Secrétariat du Conseil Général de Val Terbi

Question écrite par le conseiller général :  
M. Romain Lambert

## Question écrite

### Abribus "Place de la Comète à Vicques" : quésako ?

Mesdames, Messieurs du conseil général,  
Mesdames, Messieurs du conseil communal,

Lors de sa délibération du 13 août 2012, le conseil communal de Vicques a accordé le permis de construire pour l'aménagement d'un abribus sur la place de la Comète à Vicques, face à l'église du même lieu.

*(place de la Comète, parcelle 348 du ban de Vicques, au nom de : Communauté de l'école secondaire du ValTerbi)*

Cet abribus a été érigé fin 2012 pour un montant sauf erreur de frs 50'000.-, financement qui a été semble-t-il réparti sur les communes du Val Terbi.

Beaucoup de bruits circulent sur ce projet et maintenant sur l'utilisation de cet abribus, quand est-il exactement :

Est-il exacte qu'en phases projet puis travaux :

- Le service des Ponts et Chaussées a exprimé son désaccord sur l'implantation de cet abribus ?
- Que car postal a communiqué que les bus de ne s'arrêteraient pas à cet endroit ?
- Et que malgré tout, en connaissance de ces éléments, le conseil communal a décidé de poursuivre le projet puis encore les travaux ?
- S'il n'y a pas d'utilisation de cet abribus par CarPostal, qu'advient-il de cette construction et comment justifier alors cette dépense ?
- On parlait encore à l'époque de résoudre des problèmes d'incivilités par la construction de ce lieu (*réf. Vicqu'info, décembre 2011*), qu'en est-il ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Vicques, le 26 mars 2013

  
R. Lambert